

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 27 SEPTEMBRE 2011**

Etaient présents : Messieurs.CLAEYS Jean-Luc, MOUCHARD Patrice, GACHINIARD Eric, Mmes AUGEREAU Hélène, FALLOUX Bénédicte, GOURDON Françoise, MM., BABIN José, BONNET Marc, CIVRAIS Jean-Claude COCHONNEAU Olivier, DEROUINEAU Noël, MAINGRET Benoît.

Absents excusés : MM JOURDAIN Luc, TESSIER Bruno.

Monsieur MAINGRET Benoît a été élu secrétaire et a accepté ces fonctions

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

### **Le Conseil Municipal,**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123.19 et R 123-20-1 et R 123-20-2

VU le projet mis à disposition du public du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 août 2011.

VU les remarques formulées par le public,

**Considérant** que le projet est prêt à être approuvé

### **Après en avoir délibéré :**

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'art. R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie du PUY-NOTRE-DAME et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département).

## **AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer :

L'avenant n° 2 – lot N° 1 TERRASSEMENT – VOIRIE – ASSAINISSEMENT – MOBILIER

Titulaire du marché : l'entreprise Anjou Travaux Publics de BROSSAY

Concernant :

- les moins-values tranche 1	- 8 241.60 HT
- les plus-values tranche 2	6 422.50 HT
- Fourniture panneau place « handicapé »	340.00 HT
- Réseaux souples Place de la Collégiale	1 120.00 HT

Soit un montant HT de :	- 359.10 HT
Et un montant TTC de :	- 429.48 TTC

D'autre part Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une actualisation de la tranche conditionnelle est prévue au marché.

### **DECISIONS MODIFICATIVES 01/2011**

Afin de faire face à des dépenses nouvelles,  
Le Conseil Municipal :

- autorise les transferts de crédits
- décide de voter les crédits supplémentaires ci-après,

#### **DEPENSES :**

2128-102	Aménagement Centre-bourg	9 000
2188-73	Autres matériels	11 739
2158-105	Chauffage Ecole	- 12 300

TOTAL	8 439
-------	-------

#### **RECETTES**

1328-73	autres subventions d'équipement	8 439
---------	---------------------------------	-------

## MISE EN PLACE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La Commune étant soumise au Plan de prévention des risques « Inondation » approuvé en février 2008, elle a obligation de mettre en place un plan communal de sauvegarde.

Il s'agit de définir un ensemble d'actions afin de gérer la crise engendrée par le développement d'un risque.

Outre le risque inondation, le Conseil Municipal décide de retenir comme autres risques éventuels :

- les mouvements de terrain liés à l'instabilité des cavités souterraines et au retrait/gonflement des argiles.
- Les séismes
- Les risques technologiques tels que risques industriel (SEVESO), nucléaire et transport de matières dangereuses.

Monsieur le Maire est chargé de diriger les opérations, il nomme pour chacune des actions, un référent titulaire et un référent suppléant :

	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
* Chargé des relations publiques	FALLOUX Bénédicte	GOURDON Françoise
* Secrétariat	CASSAGNEAU Martine	B A I L L A R G E A N T Eliane
* Responsable lieux publics	GACHINIARD Eric	COCHONNEAU Olivier
*Responsable logistique	BONNET Marc	MERCERON Thierry
* Responsable Economie	BABIN José	DEROUINEAU Noël
*Responsable Population	MOUCHARD Patrice	TESSIER Bruno

## **PROPOSITION DE CONVENTION CAUE POUR ACCOMPAGNEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET D'URBANISATION VILLAGE DE CIX**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'urbanisation du village de Cix a été retenu suite à l'appel à candidatures lancé par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du contrat de territoire en matière d'habitat signé pour 3 ans entre le département et la Communauté d'Agglomération SAUMUR-LOIRE-DEVELOPPEMENT

La Commune peut ainsi bénéficier du concours du CAUE pour définir le projet d'aménagement de cette zone avec l'appui de la SODEMEL. Les modalités de ce concours font l'objet d'une convention à passer entre la Commune et le CAUE. La Commune s'engage alors à verser une participation de 4000 € maximum, 50 % à l'engagement de l'étude et 50 % à la réception du document portant diagnostic et programmation.

Lorsque l'avancement du projet sera tel que l'équipe lauréate du concours d'urbanisme sera sélectionnée, la Commune pourra percevoir la contribution financière du Conseil Général de 5 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par vote à bulletin secret sachant que le lancement de cette opération aura des répercussions financières et pourra entraîner un abandon momentané des travaux d'embellissement du bourg.

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à lancer cette opération et à signer la convention à intervenir entre le CAUE et la Commune (12 votants, 12 oui).

## **BILAN REALISE DU SENTIER D'INTERPRETATION PAR LE PNR LOIRE ANJOU TOURAINE**

Le sentier d'interprétation mis en place en 2000 avec le concours du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a fait l'objet d'un bilan complet réalisé par le service Tourisme du Parc.

Afin d'optimiser la durée de vie du sentier, il est nécessaire d'y apporter quelques améliorations.

La Commission fleurissement est chargée d'étudier les solutions les mieux adaptées pour apporter les améliorations nécessaires à la pérennité de ce sentier.

## **DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE**

La Communauté d'Agglomération SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT vient de s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) qui concerne l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Les objectifs majeurs sont l'amélioration de la performance énergétique, l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées et la rénovation de l'habitat dégradé ou vacant.

Cette opération concerne l'habitat principal de plus de 15 ans et se terminera fin 2014. L'animation et le suivi sont confiés au PACT d'Indre et Loire.

Afin de faciliter les échanges entre le PACT et les Communes, la Communauté d'Agglomération propose qu'un élu référent soit désigné au sein de chaque Conseil Municipal.

Monsieur Patrice MOUCHARD est nommé élu référent étant donné qu'il est délégué communautaire et fait partie de la commission Habitat-Logement-Gens du voyage

## **REFUS OCTROI DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'INSTALLATION D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

La Commune n'a pas été retenue au titre du programme 2011 de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux pour les travaux d'aménagement d'un columbarium et jardin du souvenir.

Le projet est en cours depuis 2009, aussi le Conseil Municipal décide d'engager les travaux et de renoncer à la dotation d'équipement. Les demandes des particuliers sont de plus en plus pressantes. Ces travaux ne peuvent plus être différés.

## **SEPARATION DES COMPTEURS ELECTRIQUES DU CENTRE DE SECOURS ET DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Le Conseil Municipal accepte le devis de Monsieur Mikaël MARTIN s'élevant à 1 080.35 € HT pour réaliser les travaux de câblage nécessaires à l'installation de compteurs électriques distincts pour le Centre de Secours et les Ateliers municipaux.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est engagé à participer financièrement à ces travaux.

## **MEMBRES COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La Communauté d'Agglomération conformément aux dispositions de l'article 1650A du code général des impôts est amené à créer une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégués ;
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

La Communauté d'Agglomération doit recueillir les propositions des communes membres aussi,

Le Conseil communal, après en avoir délibéré, décide de proposer les commissaires titulaires et suppléants suivants :

**\* Commissaires titulaires**

Nom Prénom, date et lieu de naissance, adresse

- GACHINIARD Eric né le 10/12/1955 à ST MARTIN DE SANZAY (79)  
Domicilié 1 rue de l'Arguray -49260- LE PUY-NOTRE-DAME
- CIVRAIS Jean-Claude né le 29/06/1950 à THOUARS (79)  
Domicilié 13 rue d'Auchel -49260- LE PUY-NOTRE-DAME

**\* Commissaires suppléants**

- TESSIER Bruno né le 29/11/1966 à DOUE LA FONTAINE (49)  
Domicilié 8 rue de Montreuil -49260- LE PUY-NOTRE-DAME
- AUGEREAU Hélène née le 08/12/1960 à DOUE LA FONTAINE (49)  
Domiciliée 16 rue des Troglodytes -49260- LE PUY-NOTRE-DAME

## **BALAYAGE DES RUES**

Le crédit inscrit au budget pour les dépenses de balayage est pratiquement épuisé, aussi le Conseil Municipal décide de réduire le passage de la balayeuse à une semaine sur deux. Parallèlement une étude va être réalisée auprès d'entreprises privées afin de connaître leurs conditions pour une prestation du même ordre.

LE PUY-NOTRE-DAME, le 7 Octobre 2011  
Le Maire,